

## Quatre éoliennes en construction à Thumaide/Péruwelz, trois en projet

**Ipalle et Ideta projettent d'implanter une cinquième éolienne sur l'axe dit des Moulins Saint-Roch, entre Thumaide et Péruwelz, et deux dans la zone Polaris.**

• **Christophe DESABLENS**

Depuis quelques semaines, à cheval sur les communes de Belœil et de Péruwelz, les fondations des quatre éoliennes du parc dit des Moulins Saint-Roch sont en cours de réalisation. Parallèlement à la rue Sainte-Brigitte (la RN 50) reliant Bury à Basècles, entre celle-ci et l'autoroute A16-E42, le terrassement a déjà été réalisé. Le ferrailage est en cours ; c'est un chantier très spectaculaire en raison des kilomètres de treillis métalliques utilisés pour assurer la solidité future du socle. Le béton sera coulé sur deux emplacements sur quatre dans le courant de cette semaine.

Bref, le terrain se prépare. Fin octobre et début novembre, des convois exceptionnels livreront les pièces d'éoliennes à assembler sur place : nacelle bien sûr, éléments du mât (trois), pales (trois) et rotor. Le montage des machines, des Senvion MM100, est programmé début novembre.

### De l'électricité pour six mille ménages

Pour rappel, le projet éolien « Moulins Saint-Roch » (en référence au traditionnel moulin Saint-Roch du coin), implanté au nord de l'autoroute E42 et à proximité des axes N50 et N60,



Le ferrailage est prêt dans les fondations, où le béton sera coulé cette semaine. À l'arrière-plan, on voit les fumées qui s'échappent des cheminées de l'incinérateur de Thumaide ainsi que les pales d'éoliennes du parc Tourpes-Thumaide.

EOL - 30226/09/06/17

a été lancé par l'intercommunale IPALLE, en partenariat avec l'intercommunale de développement économique IDETA.

Initialement, cinq machines de 2,5 MW y étaient envisagées pour produire l'électricité nécessaire à six mille ménages. Mais une éolienne a été abandonnée face à un mouvement de contestation d'un riverain. Le permis avait été octroyé par le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué en juillet 2014 mais le ministre avait finalement octroyé son feu vert pour quatre éoliennes seulement.

Ipalle et Ideta reviennent

**Un permis unique sollicité pour une extension de parc éolien et un nouveau projet.**

donc aujourd'hui à la charge pour cette cinquième éolienne qui permettrait de mieux amortir le coût global du raccordement électrique.

Un permis unique est sollicité, pour cette éolienne mais aussi deux autres de l'autre côté de l'autoroute, sur la future zone Polaris (voir par ailleurs). « Les normes législatives en vigueur avaient été respectées mais le refus était motivé par une trop grande proximité avec une habitation », rappelle Gonzague Delbar, le directeur d'Ipalle.

### Cinq machines dans le même axe

La nouvelle implantation de cette cinquième éolienne la situe davantage dans l'axe des quatre précédentes, l'éloigne de la nationale 50 et la rapproche de l'autoroute. « Je pense que cette position moins gênante devrait être de nature à rassurer les opposants. Notre objectif est en tout cas que nos champs éoliens se fassent dans le respect des sensibilités locales ».

M. Delbar rappelle que le parc éolien « Moulins Saint-Roch » constituera pour la première fois en Wallonie Picarde un projet « 100 % public ». « Au final, c'est le citoyen qui s'y retrouvera ».

► Une réunion d'information préalable sera organisée le jeudi 26 octobre prochain, à 19h, à la Maison de village de Braffe

### La zone Polaris en même temps

Au sud de l'autoroute A16/E42, l'association Ipalle-Ideta projette aussi d'installer deux éoliennes, cette fois dans la future zone d'activités économiques « Polaris », à cheval sur les territoires de Belœil et de Péruwelz.

Ce projet est lui aussi à l'étude depuis plusieurs années, mais le dossier ne pouvait pas être finalisé sans que le découpage précis de la zone ne soit connu, avec les tracés des voiries et des parcelles destinées à être

occupées par de futurs occupants. C'est aujourd'hui chose faite : les travaux de voirie ont débuté depuis quelques mois et l'emplacement des deux éoliennes a pu être défini.

Ces deux éoliennes seront du même type que celles du champ éolien situé au nord de l'autoroute. Le permis unique sollicité comprend, outre les machines, une cabine électrique, des chemins d'accès, des aires de montage et la pose de câbles électriques. **C.Ds**

**l'avenir & VIVACITÉ** présentent

## Le Week-End DU BOIS et des Forêts d'ARDENNE

13 | 14 | 15 OCT. 2017

www.leweekendubois.com

Une organisation :

Association pour le Développement Rural de l'Ardenne

Avec la collaboration de :

Les Forêts d'Ardenne  
Votre destination touristique ardennaise

Les partenaires :

AZND000A